

Ville de Païta

N° 2021/107
du 18 novembre 2021

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 NOV. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION

portant attribution de subventions au profit d'associations sportives

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et dépendances,
- VU la loi n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU le budget de l'exercice 2021,
- La commission des sports entendue en sa séance du jeudi 04 novembre 2021,
- Sur proposition du maire,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Sont accordées au titre de l'exercice 2021 aux associations dont les noms suivent, les subventions ci-après :

I) Subventions de fonctionnement:

ATTRIBUTAIRE	OBJET	MONTANT EN FCFP
Tennis Club de Païta	Fonctionnement	78 000
Kaju-Païta	Fonctionnement	78 000
Basket Club de Païta	Fonctionnement	700 000
Païta Taekwondo Dojang	Fonctionnement	78 000
TOTAL SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT		934 000

ARTICLE 2 :

La dépense est imputée à l'article 657 4.

ARTICLE 3 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la Mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 NOV. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



LE MAIRE
[Signature]
Willy GAUTUHAU

[Multiple handwritten signatures of council members]

AMPLIATIONS :

- Registre..... 1
- DLAJ..... 1
- S.G..... 1
- S.G.A..... 2
- Service des sports 1
- Service des finances 1
- Trésorier de la Province Sud.. 1
- Archives..... 1
- Affichage 2

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU
• de la transmission effectuée le 19 NOV. 2021
• de la notification effectuée le 22 NOV. 2021
• de la publication effectuée le 22 NOV. 2021

[Signature]
Le Secrétaire Général
Philippe MONTON

POUR AMPLIATION
Païta, le 22 NOV. 2021